

Arrondissement de Pamiers

MAIRIE DE MANSES

Téléphone : 05 61 68 16 92

Email : mairie.de.manses@orange.fr

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 15 février 2021 – 18H00 -

Présents: Joëlle BUKZIN, Emmanuel CARD, Filip DE BOECK, Philippe FERRAND, Nathalie HAURAT, Donald VANDERSTAPPEN, Joëlle DELABYE, Nadège POUSSE, Jean TOLOSA, Coreo BALFOUR, Simone VERDIER

Excusés :

Secrétaire de séance: Joëlle BUKZIN

ORDRE DU JOUR:

- Approbation PV dernier conseil
- Présentation du projet d'esquisse de la maison Pesteil par Patricia Benazet.
- Présentation du projet d'agrosite d'Embarou
- Restauration de la statue de Saint Jean Baptiste
- Restauration de la statue de Saint Jean Baptiste
- Information sur la fibre internet
- Information sur l'installation de 2 antennes Free mobile
- Prise en charge de la protection sociale de Jeff
- Questions diverses

1. Approbation du PV dernier conseil :

Après lecture par Madame le Maire, le PV de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Présentation du projet d'esquisse de la maison Pesteil par Patricia Benazet, notre architecte maître d'œuvre :

Mme Benazet présente son projet de restauration avec la création d'une salle pour les associations au rez de chaussée et d'un logement au-dessus et fournit toutes les explications nécessaires. La discussion porte successivement :

- Sur l'accès PMR du rez de chaussée : il faut soit élargir et rehausser le trottoir soit défoncer la dalle existante surajoutée après la construction de la maison. Après débat, la décision de défoncer la dalle est prise. Il faudra procéder préalablement à un sondage destructif
- Sur les deux variantes d'utilisation du rez de chaussée : soit un seul accès avec couloir commun, soit deux accès avec un peu moins d'espace pour la salle des assos. Décision est prise de faire deux accès pour donner plus de rangements disponibles au logement. Les toilettes seront de ce fait dans le fond au coin de la salle commune, la kitchenette sera ouverte sur la salle au fond côté rue
- Sur les deux variantes d'utilisation de l'étage : soit la cuisine se situe tout de suite à droite de l'escalier d'accès, soit au fond ouest coté propriété des voisins. Décision est prise de la garder tout de suite à droite de l'escalier d'accès.
- En ce qui concerne le toit en amiante ciment, il y a deux possibilités : soit le faire enlever ce qui est très couteux, soit le recouvrir ce qui réduira la hauteur sous plafond à cause de l'isolation qui serait posée en dessous. Il est demandé de chiffrer les deux hypothèses
- Mme Benazet prépare tout de suite le permis pour pouvoir le déposer au plus vite compte tenu des délais dus à la consultation de l'ABF ; elle doit nous chiffrer le cout approximatif de la restauration, en séparant les postes suivants : isolation de l'ensemble du bâtiment, cout de la salle pour les assos, cout pour le logement ; elle doit nous fournir tout ce qui est nécessaire pour faire réaliser l'ensemble des diagnostics obligatoires

L'ensemble du conseil municipal est favorablement impressionné par la qualité du travail de Mme Benazet.

3. Présentation du projet d'agrosite d'Embarou

Information sur le projet d'achat par la communauté de communes de terres agricoles à la ferme d'Embarou : 37 ha dont 22 ha d'irrigables plus les bâtiments avec comme projet

- La création d'un chantier d'insertion par le maraichage
- La création d'un espace test agricole
- L'installation de jeunes maraichers dont peut être deux jeunes de la Gabache

Cette opération serait largement financée par l'agence de Bassin Adour Garonne

4. Restauration de la statue de Saint Jean Baptiste

Lors de la réfection des peintures et enduits du transept, il est apparu que la statue en bois polychrome daté du 17^{ème} siècle était en piteux état : bois vermoulus, socle et pied droit fendus,

éléments manquants sur le socle, encrassage généralisé. Il conviendrait de le restaurer vu l'intérêt de cette pièce. Le devis s'élève à 2250 €. Catherine Gaich conservatrice mobiliers classés à la DRAC nous a promis 80 % de subventions. Après discussion la majorité du Conseil serait d'accord pour faire restaurer cette statue à condition d'obtenir effectivement les 80 % de subventions, et que l'Arema couvre le reste à charge de la commune

5. Information sur l'affaire Briant

Suite à l'emprisonnement de Marc Briant, et compte tenu de l'état d'abandon de son troupeau, la mairie est intervenue auprès de la DDCSPP qui a mis en demeure les parents de Marc de vendre ce troupeau faute de quoi il serait procédé soit à la mise en fourrière soit à la saisie. La décision a été prise de vendre, et les bonnes volontés du village ont rassemblé la majorité du troupeau. L'acheteur devait venir le mardi 16 à 11 heures, il est encore demandé l'aide des gens disponibles pour le chargement. Finalement le départ a eu lieu le 16 à 14 heures pour 51 brebis et 19 agneaux. Les ânes ont été vendus le 14 février. Les brebis échappées (une dizaine) et les chèvres partiront ultérieurement

Merci à tous les bénévoles qui ont aidé à la résolution de ce problème !

6. Information sur la fibre internet

La mairie a été avisée que la fibre internet desservirait Manses au 2^{ème} trimestre 2021..... ? Nous attendons plus de détails sur ce déploiement

7. Information sur l'installation de 2 antennes Free mobile

Nous avons été contactés par l'entreprise Free mobile chargée de résorber les zones blanches sur la commune (faute de quoi elle peut s'exposer à des amendes). Elle propose la mise en place de 2 antennes de 30/40 m uniquement pour 3 G / 4G sur deux points hauts précis en fonction des zones blanches

- A la ferme de Sié
- Au lieu dit Belrepayre

Free mobile doit demander leur accord aux propriétaires pour une location de terrain de 10 m x 10 m à proximité d'un accès et du réseau électrique, pour une somme de 1 000 euros/an. L'accord se passe de gré à gré avec le propriétaire, la commune n'a pas à donner son avis ni son accord.

Faute d'accord avec le propriétaire, Free mobile ne pourrait pas implanter d'antennes.

8. Prise en charge protection sociale Jeff

Jeff demande que ses deux mairies employeurs prennent en charge partie ou totalité de sa mutuelle complémentaire et de sa prévoyance

Après demande de précision auprès de la mairie de Tourtrol, le montant s'élève à 100 euros environ par mois pour la complémentaire et 30 euros pour la prévoyance.

Le conseil municipal ne souhaite pas que la prise en charge de ces dépenses soit totale, et Françoise doit téléphoner au Centre de Gestion pour connaître ce qui se fait généralement dans les collectivités comme taux de prise en charge.

9. Divers

Information faite par Donald Van der Stappen sur l'occurrence des odeurs dues à Berbiac pour l'année 2020

Séance levée à 20 h 30